

Note de présentation

En application des dispositions de l'article L. 521-1 du code de l'éducation, le calendrier scolaire doit être arrêté pour une période de trois années.

Le dernier calendrier ayant été fixé jusqu'à l'année scolaire 2013-2014, le présent projet a pour objet d'arrêter le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Les projets de calendrier sont fondés sur les principes suivants :

- respecter les 36 semaines légales de cours, conformément à l'article L. 521-1 du code de l'éducation;
- prévoir deux jours de prérentrée pour les enseignants : une journée avant la rentrée des élèves et deux demi-journées (ou horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée ;
- conserver la durée des petites vacances à deux semaines, y compris pour les vacances de la Toussaint ;
- respecter au mieux le rythme « 7/2 » en alternant 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances :
 - la période de cours entre la rentrée scolaire et les vacances de la Toussaint est égale à 7 semaines pour toutes les zones ;
 - la période de cours entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël est égale à 7 semaines pour toutes les zones ;
 - la période de cours entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps est égale à 7 semaines pour toutes les zones.
- conserver le principe du zonage pour les vacances d'hiver et de printemps et la rotation des zones (répartition des académies en trois zones, qui partent chacune à leur tour - amplitude du zonage sur quatre semaines) ;
- concernant les vacances d'hiver et de printemps qui sont zonées, rechercher le meilleur équilibre possible entre les différentes périodes de cours :
 - la période de cours entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver est égale à 5/6/7 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 5s + 2j / 6s + 2j / 7s + 2j selon les zones pour l'année 2016-2017 ;
 - la période de cours entre les vacances de printemps et les vacances d'été est égale à 8/9/10 semaines selon les zones pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et à 7s + 3j / 8s + 3j / 9s + 3j selon les zones pour l'année 2016-2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

NOR : MENE

ARRÊTÉ du [...]

fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

Le ministre de l'éducation nationale

VU les articles L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7 du code de l'éducation ;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du [...].

ARRÊTÉ

Article 1

Le présent arrêté fixe le calendrier scolaire national des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Article 2

L'année scolaire s'étend du jour de la rentrée des élèves au jour précédant la rentrée suivante.

Article 3

Les académies, à l'exception de celles visées à l'article 5, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles.

Article 4

Pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, les dates de rentrée des personnels enseignants et les dates de rentrée des élèves, ainsi que les dates des périodes de vacance des classes, sont fixées conformément aux tableaux annexés au présent arrêté, sous réserve de l'application des dispositions des articles D. 521-1 à D. 521-5 du code de l'éducation.

Article 5

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, ainsi que pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, le calendrier est fixé conformément aux dispositions des articles D. 521-6 et D. 521-7 du code de l'éducation.

Article 6

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le [...]

Le ministre de l'éducation nationale

Vincent Peillon

PROJET

ANNEXE

ANNEXE 1

ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 29 août 2014		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2014		
Toussaint	Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014		
Noël	Samedi 20 décembre 2014 Lundi 5 janvier 2015		
Hiver	1 ^{ère} Samedi 7 février 2015 Lundi 23 février 2015	3 ^{ème} Samedi 21 février 2015 Lundi 9 mars 2015	2 ^{ème} Samedi 14 février 2015 Lundi 2 mars 2015
Printemps	1 ^{ère} Samedi 11 avril 2015 Lundi 27 avril 2015	3 ^{ème} Samedi 25 avril 2015 Lundi 11 mai 2015	2 ^{ème} Samedi 18 avril 2015 Lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été (**)	Samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 2

ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Vendredi 28 août 2015		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 31 août 2015		
Toussaint	Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015		
Noël	Samedi 19 décembre 2015 Lundi 4 janvier 2016		
Hiver	2ème Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016	1ère Samedi 6 février 2016 Lundi 22 février 2016	3ème Samedi 20 février 2016 Lundi 7 mars 2016
Printemps	2ème Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016	1ère Samedi 9 avril 2016 Lundi 25 avril 2016	3ème Samedi 23 avril 2016 Lundi 9 mai 2016
Début des vacances d'été (**)	Samedi 2 juillet 2016		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

ANNEXE 3

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des enseignants (*)	Mercredi 31 août 2016		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1er septembre 2016		
Toussaint	Mercredi 19 octobre 2016 Jeudi 3 novembre 2016		
Noël	Mercredi 21 décembre 2016 Jeudi 5 janvier 2017		
Hiver	3 ^{ème} Samedi 25 février 2017 Lundi 13 mars 2017	2 ^{ème} Samedi 18 février 2017 Lundi 6 mars 2017	1 ^{ère} Samedi 11 février 2017 Lundi 27 février 2017
Printemps	3 ^{ème} Samedi 29 avril 2017 Lundi 15 mai 2017	2 ^{ème} Samedi 22 avril 2017 Mardi 9 mai 2017	1 ^{ère} Samedi 15 avril 2017 Mardi 2 mai 2017
Début des vacances d'été (**)	Mercredi 5 juillet 2017		
<p>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.</p> <p>(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

**Projet de calendrier 2014-2015
DOCUMENT DE TRAVAIL**

Jours	2014 (ACB)												2015												
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	
Samedi					1																				
Dimanche																									
Lundi		1			3	1																		1	
Mardi		2			4	2																		2	
Mercredi		3			5	3																	1	3	
Jeudi		4			6	4																	2	4	
Vendredi	1	5			7	5																	3	5	3
Samedi	2	6			8	6																	4	6	4
Dimanche	3	7			9	7																	5	7	5
Lundi	4	8			10	8																	6	8	6
Mardi	5	9			11	9																	7	9	7
Mercredi	6	10			12	10																	8	10	8
Jeudi	7	11			13	11																	9	11	9
Vendredi	8	12			14	12																	10	12	10
Samedi	9	13			15	13																	11	13	11
Dimanche	10	14			16	14																	12	14	12
Lundi	11	15			17	15																	13	15	13
Mardi	12	16			18	16																	14	16	14
Mercredi	13	17			19	17																	15	17	15
Jeudi	14	18			20	18																	16	18	16
Vendredi	15	19			21	19																	17	19	17
Samedi	16	20			22	20																	18	20	18
Dimanche	17	21			23	21																	19	21	19
Lundi	18	22			24	22																	20	22	20
Mardi	19	23			25	23																	21	23	21
Mercredi	20	24			26	24																	22	24	22
Jeudi	21	25			27	25																	23	25	23
Vendredi	22	26			28	26																	24	26	24
Samedi	23	27			29	27																	25	27	25
Dimanche	24	28			30	28																	26	28	26
Lundi	25	29			31	29																	27	29	27
Mardi	26	30				30																	28	30	28
Mercredi	27					31																	29	31	29
Jeudi	28																						30	28	30
Vendredi	29																						31	29	31
Samedi	30																								
Dimanche	31																								

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
 Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2014-2015
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7	7	7
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint			
2ème période	7	7	7
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël			
3ème période	5	7	6
Rentrée de Noël -vacances d'hiver			
4ème période	7	7	7
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période	10	8	9
Vacances de printemps-été			
Total	36	36	36

Projet de calendrier 2015-2016
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2015 (BAC)										2016															
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet		
Samedi	1																									
Dimanche	2			1																						
Lundi	3			2																						
Mardi	4	1		3	1																					
Mercredi	5	2		4	2																					
Jeudi	6	3	1	5	3																					
Vendredi	7	4	2	6	4	1																				
Samedi	8	5	3	7	5	2																				
Dimanche	9	6	4	8	6	3																				
Lundi	10	7	5	9	7	4																				
Mardi	11	8	6	10	8	5																				
Mercredi	12	9	7	11	9	6																				
Jeudi	13	10	8	12	10	7																				
Vendredi	14	11	9	13	11	8																				
Samedi	15	12	10	14	12	9																				
Dimanche	16	13	11	15	13	10																				
Lundi	17	14	12	16	14	11																				
Mardi	18	15	13	17	15	12																				
Mercredi	19	16	14	18	16	13																				
Jeudi	20	17	15	19	17	14																				
Vendredi	21	18	16	20	18	15																				
Samedi	22	19	17	21	19	16																				
Dimanche	23	20	18	22	20	17																				
Lundi	24	21	19	23	21	18																				
Mardi	25	22	20	24	22	19																				
Mercredi	26	23	21	25	23	20																				
Jeudi	27	24	22	26	24	21																				
Vendredi	28	25	23	27	25	22																				
Samedi	29	26	24	28	26	23																				
Dimanche	30	27	25	29	27	24																				
Lundi	31	28	26	30	28	25																				
Mardi		29	27		29	26																				
Mercredi		30	28		30	27																				
Jeudi			29		31	28																				
Vendredi			30			29																				
Samedi			31			30																				
Dimanche						31																				

Zone A Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
 Zone B Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
 Zone C Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

PERIODES DE TRAVAIL

Projet de calendrier scolaire 2015-2016

DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7	7	7
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint	7	7	7
2ème période	7	7	7
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël	6	5	7
3ème période	7	7	7
Rentrée de Noël -vacances d'hiver	7	10	8
4ème période	9	36	36
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période			
Vacances de printemps-été			
Total			

Projet de calendrier 2016-2017
DOCUMENT DE TRAVAIL

Jours	2016 (CBA)									2017					
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet			
Samedi															
Dimanche															
Lundi	1														
Mardi	2														
Mercredi	3														
Jeudi	4														
Vendredi	5														
Samedi	6														
Dimanche	7														
Lundi	8														
Mardi	9														
Mercredi	10														
Jeudi	11														
Vendredi	12														
Samedi	13														
Dimanche	14														
Lundi	15														
Mardi	16														
Mercredi	17														
Jeudi	18														
Vendredi	19														
Samedi	20														
Dimanche	21														
Lundi	22														
Mardi	23														
Mercredi	24														
Jeudi	25														
Vendredi	26														
Samedi	27														
Dimanche	28														
Lundi	29														
Mardi	30														
Mercredi	31														
Jeudi															
Vendredi															
Samedi															
Dimanche															

Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Projet de calendrier scolaire 2016-2017
DOCUMENT DE TRAVAIL

Durée des périodes de travail en semaines de classe	ZONE A	ZONE B	ZONE C
1ère période	7 s	7 s	7 s
Rentrée scolaire -vacances de Toussaint	7 s	7 s	7 s
2ème période	7 s + 2 j	6 s + 2 j	5 s + 2 j
Rentrée de Toussaint- vacances de Noël	7 s	7 s	7 s
3ème période	7 s	7 s	7 s
Rentrée de Noël -vacances d'hiver	7 s + 3 j	8 s + 3 j	9 s + 3 j
4ème période	36 s	36 s	36 s
Rentrée d'hiver - vacances de printemps			
5ème période			
Rentrée vacances de printemps- vacances d'été			
Total			